



DÉLIBÉRATION

du 11 juillet 2022

Présents : 23 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Volants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>13</u> ²⁰²² Publiée, le <u>15</u> ²⁰²² Notifiée, le	Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GUIMBAUD, M. Cédric DOLLOR, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Adeline ROUSSEAU, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU. Étaient absents excusés : Mme Anne-Marie HENRY (ayant donné pouvoir à M. Jérôme LECERF), M. Damien GUILLON (ayant donné pouvoir à M. Ludovic LEDUC), M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU), Mme Rosalie OUIIN (ayant donné pouvoir à Mme Laura BRETAUD) Assistait également au titre des services : Philippe RENAUD, DGS Secrétaire de séance : Mme Laura BRETAUD Date de la convocation : 05 juillet 2022
Délibération n°22.4.16	<u>VOIRIE – RÉSEAUX - ENVIRONNEMENT</u> Avis du Conseil Municipal sur le projet de réhabilitation du parc éolien des Hautes Haies (Mésanger – Pouillé)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 7 juillet 2021 décidant de ne pas donner suite à un nouveau projet de création d'un parc éolien sur le territoire de Mésanger.

Elle rappelle que lors des débats qui ont précédé cette prise de position, les élus s'étaient opposés à toute nouvelle extension du nombre d'éoliennes, considérant que le territoire communal était déjà suffisamment « maillé ».

Elle souligne que le projet présenté par ENERGIE TEAM exploitant du parc Mésanger / Pouillé s'inscrit dans un contexte de renouvellement du parc existant, c'est-à-dire le remplacement des éoliennes en service (4 x 2,3 MW soit 9,2 MW) par des éoliennes de nouvelles générations plus puissantes et plus performantes.

Elle laisse la parole à Monsieur Mathieu JOLY, chef de projet de ENERGIE TEAM, qui a rencontré à deux reprises Antony AURILLON, adjoint à l'urbanisme et qui souhaite présenter le projet aux élus et recueillir leur avis avant d'engager toutes démarches alternatives : étude d'impact et autorisation préfectorale.

Monsieur JOLY est accompagné de Mme Amélie RAVIER, chef de projet à CNR, propriétaire du parc éolien.

Monsieur JOLY et Mme RAVIER présentent les caractéristiques du projet de renouvellement du parc

- 3 à 6 éoliennes de 3 à 5 MW (actuellement, 4 éoliennes de 2,3 MW chacune) ;
- Diamètre des pâles entre 130 et 150m de diamètre ;
- Hauteur en bout de pale de 160 à 200m (actuellement 134m) ;
- Conservation du raccordement vers RIAILLÉ ;
- Des éoliennes en moyenne plus éloignées des habitations.

À l'issue de cette présentation un échange s'instaure entre le promoteur du projet et les élus qui permet de préciser certains aspects techniques :

- Conditions de raccordement vers le poste source de RIAILLÉ ;
- Conditions de remise en état des parcelles et des chemins d'exploitation ;
- Aides financières potentielles ;

- Distances à respecter avec le Complexe de Méthanisation de Pouillé.

Les promoteurs du projet rappellent que la réflexion préalable se fait très en amont car la durée entre l'engagement d'un projet et sa réalisation peut durer jusqu'à 5/6 ans. Ils soulignent qu'ils ont bien intégré les engagements de la Commune pris en juillet 2021 d'éviter toute création d'un nouveau parc éolien et également que si le projet est poursuivi, le Conseil Municipal sera à nouveau sollicité dans un délai de 6 à 9 mois pour une délibération formelle concernant le lancement des études techniques et les autorisations concernant les voiries communales.

Pour certains élus, le projet n'est pas abouti (incertitude sur le nombre d'éoliennes, leur fonctionnement exact, leur puissance, leur dimensionnement,) et que, de ce fait, il est difficile pour eux d'avoir à se prononcer pour un avis « tranché ».

Les promoteurs du projet répondent qu'effectivement, il s'agit d'une délibération de principe avant engagement des études techniques.

À la demande de Nadine YOU, les promoteurs soulignent qu'ils sont en contact (au stade des discussions) avec un propriétaire et que l'accueil est plutôt favorable.

Ils ajoutent qu'ENERGIE TEAM n'ira pas sur un projet d'ampleur (tel que présenté succinctement ce soir) sans avis favorable ou sans accompagnement de la Collectivité sauf si le projet portait augmentation de la capacité des éoliennes inférieure à 10%.

Nadine YOU remercie Madame RAVIER et Monsieur JOLY pour leur présentation et à l'issue de cet échange propose au Conseil d'émettre un AVIS.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire ;

Vu l'exposé présenté ;

Vu le projet présenté par Monsieur Mathieu JOLY, chef de projet Energie Team ;

Vu la présentation en commission URBANISME le 26 mai 2022 et l'avis FAVORABLE unanime des membres présents

Vu l'article L.2121-29 du CGCT ;

***Damien GUILLON, exploitant agricole concerné ne prenant pas part au vote,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide :***

► d'émettre un avis :

- FAVORABLE : 13 voix
- RÉSERVÉ : 13 voix

Pour extrait conforme au registre »

Nadine YOU,
Maire

